

COMMUNE D'OISSERY

P R O C E S - V E R B A L

Nbre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 14

Date de Convocation :
02/12/2025**Date d'affichage :**
02/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 décembre à 9 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RAGON, Maire,

Etaient présents : Messieurs Jean-Louis RAGON, David MICHEL, Laurent SAVOURET, Ernesto VIEIRA RODRIGUES, Mesdames Sandrine HERY, Nadège DOUBLET, Messieurs Alex RAGOO, Jean-Maurice BARET, Fabrice TUPINIER, Mesdames Frédérique FILEPPI, Nathalie KLEJNOT-BOUGARD, Monique GASTELLU arrivée 9h36.**Absents excusés représentés** : Madame Carole DELFOUR-GOUPIL pouvoir donné à Monsieur Jean-Louis RAGON, Monsieur Thomas VIET pouvoir donné à Ernesto VIEIRA RODRIGUES.**Absents** : Mesdames Cathy BAJEUX, Katia BONEFOY, Michaële CABARET, Stéphanie FIQUET- MARTINEZ.**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine HERY.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant aux élus ainsi qu'aux personnes présentes dans le public d'avoir l'obligeance de mettre en sourdine leur téléphone portable.

Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le dernier procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2025 qui leur a été préalablement transmis. La réponse étant négative, le procès-verbal du 18 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, 3 naissances, aucun mariage, aucun PACS ; 1 décès ; le nombre de demandeurs d'emploi ne nous est plus accessible malgré de nombreuses demandes.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe que les informations diverses seront données à la fin du conseil.

Délibérations**Rétrocession du lotissement rue de Condé**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter la rétrocession dans le domaine public communal de la voirie, de l'éclairage public, du réseau d'assainissement du lotissement rue de Condé de la parcelle cadastrée B 1498.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à effectuer les démarches administratives, à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal de la voirie, de l'éclairage public, du réseau d'assainissement du lotissement rue de Condé,

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu la conformité par la CCPMF et que les frais de notaire sont à la charge du lotisseur.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Acquisition de parcelles en zone humide. Demande de subvention

Monsieur le Maire indique sur le plan la situation de la parcelle cadastrées section D225 pour une superficie totale de 3.417 m², il s'agit des consorts CARRE.

Monsieur le Maire considérant que dans le cadre de la continuité du projet de préservation des zones humides afin de préserver l'hydrologie et l'écologie, il convient de faire l'acquisition cette parcelle en zone humide à proximité de la Théroutanne.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer la demande d'achat ainsi que l'autorisation de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il précise que cette acquisition se fera à raison de 1€ le m² et que l'aide financière est à hauteur de 80% sur une base inférieure du m² soit une de subvention d'environ 68%.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Autorisation de signer la convention relative à la participation financière pour l'utilisation du gymnase d'Othis par des élèves d'Oissey inscrits au collège d'Othis

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu par courrier une convention afin d'utiliser le gymnase d'Othis concernant les élèves d'Oissey inscrits au collège d'Othis. Les gymnases étant régis par un syndicat intercommunal comme celui d'Oissey nous nous devons théoriquement de participer au fonctionnement pour nos élèves. Il précise que nous avons 2 élèves dans cet établissement et que par ailleurs des élèves d'Othis sont inscrits au collège d'Oissey et participent financièrement au gymnase. Il est à noter que certaines communes se refusent à participer et qu'il est compliqué dans l'état actuel de la réglementation de les y obliger.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à la signature de la convention avec le gymnase d'Othis pour l'utilisation par des élèves d'Oissey inscrits au collège d'Othis.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Aide exceptionnelle à l'installation du dentiste au cabinet médical

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accorder la gratuité du loyer durant une période de six mois afin de faciliter l'installation d'un cabinet dentaire sur la commune.

Monsieur le Maire évoque la nécessité pour le chirurgien-dentiste d'effectuer des travaux d'installation ainsi que l'attractivité que peut apporter à notre commune l'installation de ce cabinet.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité.

Choix de la Labellisation pour la Mutuelle Santé et prévoyance et de la participation au financement de la protection sociale complémentaire risque Santé et prévoyance des agents.

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités ont obligation de participer au financement des cotisations des agents de l'établissement pour les risques santé et prévoyance. A savoir qu'en ce qui concerne la prévoyance, cette mesure aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire demande aux élus d'orienter leur choix vers la labélisation, celle-ci facilitant la mise en place de la prise en charge de la participation pour les agents.

Un avis préalable obligatoire a été demandé au Comité Social Territorial le 16 décembre 2025 (un avis favorable a été confirmé téléphoniquement et sera reçu le 13 janvier 2026).

Monsieur le Maire tient à préciser que le choix de la labélisation a été fait en concertation avec les agents qui ont souhaité s'orienter vers cette option.

Monsieur le Maire dit que les montants retenus sont ceux préconisés par le Centre de Gestion soit :

- Pour le risque santé : la labellisation pour un montant mensuel de 15 €.
- Pour le risque prévoyance : la labellisation pour un montant mensuel de 7 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité.

Autorisation de signer l'attribution du marché à procédure adaptée Lot 01 Terrassement/VRD/Espaces Verts pour la construction d'une salle multisport

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer toutes les pièces relatives au marché à procédure adaptée concernant le marché de travaux du lot VRD pour la construction d'une salle multisport et aménagement d'un parking.

Dit que le marché est attribué à la Société SASU CAMBREMA T.P 85, route de Soissons 60800 CREPY-EN-VALOIS.

Dit que le montant du marché lot VRD pour la construction d'une salle multisport et aménagement d'un parking est fixé à la somme de 582.270,40 euros H.T. (cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante-dix euros et quarante centimes), soit un montant T.T.C. de 698.724,48 euros (six cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-quatre euros et quarante-huit centimes).

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 à l'opération 30 – article 2313.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité.

Autorisation de signer l'attribution du marché à procédure adaptée Lot 02 Bâtiment tous corps d'états pour la construction d'une salle multisport

Monsieur le Maire indique qu'il nous faut procéder à la même chose pour le lot n° 2 et signer toutes les pièces relatives au marché à procédure adaptée concernant le marché de travaux du lot bâtiment tous corps d'état.

Dit que le marché est attribué à la Société MATHIS SA 27 Rue Alfred Nobel 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.

Dit que le montant du marché lot bâtiment tous corps d'état est fixé à la somme de 2.757.808,62 euros H.T. (deux millions sept cent cinquante-sept mille huit cent huit euros et soixante-deux centimes), soit un montant T.T.C. de 3.309.370,34 euros (trois millions trois cent neuf mille trois cent soixante-dix euros et trente-quatre centimes).

Monsieur le Maire informe que ces 2 délibérations auront pour effet de bloquer les montants de ces 2 opérations et sont le résultat des deux appels d'offre MAPA retenues. Notre dossier est finalisé, ne reste plus que l'obtention de la subvention de la Région Ile de France ainsi que du crédit nécessaire au financement du projet.

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 à l'opération 30 – article 2313,

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité.

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire notifie que nous sommes en présence d'une insuffisance de crédit en ce qui concerne le chapitre 12 Charge de personnel afin de boucler le budget 2025. Cette situation est la conséquence de plusieurs facteurs : un départ en retraite d'un agent présent de longue date dans la collectivité qui ne nous avait pas informé de ses intentions de faire valoir ses droits à la retraite. Il nous faut donc régler en décembre son CIA ainsi que sa prime de départ en retraite. Nous avons aussi l'embauche de notre ASVP. Il est à noter que malgré cette décision modificative le chapitre 12 Charge du personnel reste à la baisse en ce qui concerne l'exercice 2025,

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à la décision modificative sur le budget principal de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre 11	- 8.000 €
Chapitre 12	+8.000 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité.

Autorisation de signer la convention avec INITIATIVE 77 relative à la création d'un sentier de découverte du site et construction d'une passerelle dans le cadre de l'ENS.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature de la convention avec INITIATIVE 77 relative à la création d'un sentier de découverte du site et construction d'une passerelle dans le cadre de l'ENS.

Monsieur le Maire indique que cette convention fera l'objet d'une aide financière du Département au titre des espaces naturels sensibles représentant 50 % du montant total de 9.209,90 euros.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont réalisés par INITIATIVE 77 agence départementale d'insertion. Madame Sandrine HERY explique le tracé de ce sentier avec les points essentiels. Ce chemin partira après le pont Pencheret le long de la Théroutanne et avant d'arriver sur Rougemont une passerelle en bois sera créée. Les travaux commenceront en juin 2026.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe que le SDESM qui a beaucoup collaboré à l'installation de bornes de recharges électriques notamment en ce qui concerne le choix des emplacements, envisage de procéder la mise en place d'une contribution budgétaire annuelle variable correspondant à l'écart entre la recette par borne perçues et le seuil de 372 euros ainsi qu'une contribution budgétaire de 395 euros par borne. Les membre du conseil s'interrogent sur le nombre de véhicules qui font usage de ces bornes. Il est précisé que nous étions éligibles à l'installation de ces bornes car nous étions sur un maillage en ce qui concerne la circulation de véhicules. Cette somme est à prévoir au budget 2026.

Monsieur le Maire informe que conformément aux dispositions contractuelles en vigueur et dans le respect des principes généraux du Code des Assurances, une majoration de prime de 25 % ainsi que d'une hausse de franchise Dommage à 760 euros et Responsabilité Civile à 500 euros est à prévoir aussi sur le budget 2026. Cette hausse est la conséquence des actes de vandalisme survenues en 2025.

Monsieur le Maire donne les chiffres en ce qui concerne le don du sang du 30 octobre 2025, 55 volontaires, 47 prélevés et 7 nouveaux.

Monsieur le Maire félicite les personnes qui ont contribué au bon déroulement du marché de Noël, nous avons reçu de nombreux messages de félicitations. Un remerciement particulier pour Nadège DOUBLET et Frédérique FILEPPI pour avoir affronté les rigueurs de l'hiver lors des voyages en calèche. Madame Nadège DOUBLET tient à apporter un bémol en ce qui concerne les problèmes électriques rencontrés dans la salle polyvalente. Cela ne concernait pas la conformité du tableau mais les fusibles encore utilisés. Il est précisé qu'il a été procédé au solutionnement de cette problématique par les Services Techniques.

Monsieur le Maire donne les chiffres demandés en interne concernant le coût de la fabrication des décorations de Noël pour l'année 2025, nous arrivons à la somme de 1.600 euros environ, cela comprend le travail des agents ainsi que les matières premières. Cette année il a été utilisé du matériel de récupération en grande partie. Ce montant ne comprend pas les achats de sapins, les décorations et le personnel mis à disposition lors de l'installation de celui-ci. Globalement le conseil considère que le coût reste raisonnable en rapport au succès rencontré. Il cite un des messages reçus « Bravo pour le dynamisme que vous insufflez c'est une vraie réussite pour cette manifestation ». Le sujet de conduire ce projet sur 2 jours et l'implantation de chalets est évoquée mais en l'état actuel des choses cela ne semble pas réalisable.

Monsieur le Maire évoque un dernier point concernant les données sociales « RSU 2024 » que le Centre de Gestion de Seine et Marne doit nous valider et qui sera transmis en 2026 pour cause de retard dans leurs services. (Rapport Social Unique).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant pas réceptionné de questions supplémentaires, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 27 minutes.

